Certificats de formation ADR étranger



L'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuse par route (ADR) a été ratifié par 54 Etats dont la Suisse.

L'ADR est applicable pour le trafic interne et transfrontalier dans les pays suivants :

•	ΑI	lem	ag	ne
---	----	-----	----	----

Estonie

Serbie

- Albanie
- Finlande
- Maroc

Malte

Slovénie

- Andorre
- France
- Moldavie
 - Slovaquie

- ArménieAzerbaïdian
- Géorgie
- MonténégroNigeria
- Suède

- Autriche
- GrèceHongrie
- Suisse

- Belgique
- Irlande
- Norvège
- Tadjikistan

- Biélorussie
- Islande
- Ouganda
- Tchéquie

Turquie

- Bosnie-Herzégovine
- Italie
- Pays-Bas

Ouzbékistan

Tunisie

- Dulgaria
- Kazakhstan
- Pologne
- Ukraine

- Bulgarie
- Lettonie
 - nie Por

- Chypre
- Lichtenstein
- PortugalRoumanie

- Croatie
- Lituanie
- Rovaume-Uni

- Danemark
- Luxembourg
- Russie

- Espagne
- Macédoine
- Saint-Marin

Les certificats de formation ADR sont mutuellement reconnus dans tous les Etats membres.

Cela signifie que les conducteurs professionnels étrangers travaillant pour une entreprise de transport suisse avec des véhicules immatriculés en Suisse n'ont pas besoin d'échanger leur certificat de formation ADR qu'ils ont acquis dans un autre Etat. Vous pouvez continuer à les utiliser pendant leur période de validité en Suisse. Après avoir suivi une formation de recyclage en Suisse, vous recevrez un certificat de formation ADR suisse.